



# TARIF PROFESSIONNEL



---

Version 1 - Europe  
à partir du 01/03/2017

Robert Juliat S.A.S., 32 rue de Beaumont, 60530 Fresnoy-en-Thelle - France  
Telephone : +33 (0)3 44 26 51 89 - fax : +33 (0)3 44 26 90 79 - info@robertjuliat.fr  
www.robertjuliat.com  
ROBERT JULIAT S.A.S. au CAPITAL DE 1.012.752 € - 780 112 066 RCS Compiègne  
SIRET 780 112 066 00037 - N° TVA : FR 41 780 112 066 - APE 2740Z



**ROBERT JULIAT**

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## PRÉLIMINAIRE

Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux conditions générales de vente qui seules, régissent les ventes des Ets ROBERT JULIAT S.A.S. Si l'une des clauses des conditions ci-dessous se révélait nulle ou annulée, les autres conditions n'en seraient pas pour autant affectées et continueraient à produire leurs effets. Le client reconnaît avoir pris connaissance de nos conditions et les accepte au plus tard le jour de la livraison de la marchandise.

## EXPÉDITION

Nos prix sont établis départ usine Fresnoy en Thelle (EXW / Incoterms 2010), matériel emballé. Sauf conditions particulières consenties par les Ets ROBERT JULIAT S.A.S, toutes nos expéditions sont établies en port dû. Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire (même en Franco de port) : Celui-ci devra prendre toutes les réserves nécessaires auprès de l'organisme de transport. En aucun cas, nous ne pourrions être tenus responsables des détériorations, pertes ou vols. Assurances sur transport : Se référer aux conditions spécifiques du transporteur. Si le client désire faire effectuer l'expédition de sa commande en EXPRESS, ou par un transporteur de son choix, l'expédition sera alors effectuée de plein droit en port dû. Sauf stipulation contraire, les réparations ainsi que les pièces détachées sont expédiées en contre remboursement ou en port dû.

## FACTURATION

Facturation en euro, hors taxes. Les tarifs conseillés sont donnés à titres indicatifs et peuvent varier sans préavis. Seuls font foi dans l'établissement des prix, les devis, les accusés de réception ou les factures pro forma dans un délai de 30 jours suivant la date de saisie. Nos marchandises sont facturables le jour de leur mise à disposition au client ou au transporteur. Sauf accord préalable, toute commande d'un montant inférieur à 160€ net H.T sera soumise à une majoration de 23€.

## RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

En application de la loi n° 80.335 du 12 mai 1980 (J.O. des 12/13 mai 1980), les marchandises vendues restent notre propriété jusqu'au parfait paiement par l'encaissement intégral du prix qui seul, opère transfert de propriété. Néanmoins l'acquéreur, à compter de la délivrance des marchandises, assumera seul la responsabilité de leur perte ou destruction, ainsi que toutes les avaries ou détériorations leur survenant. Il devra s'assurer à cet effet.

## CONDITIONS DE PAIEMENT

Sauf stipulation contraire ou conditions particulières figurant sur nos offres commerciales et nos factures, toutes nos factures sont payables au comptant, net, sans escompte. Tout retard de paiement entraîne de plein droit l'exigibilité d'intérêts de retard au taux de 12% l'an, sans mise en demeure et sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ sera également facturée (art. L.441-6 et D.441-5 du Code du Commerce et décret n°2012-1115 du 02/10/2012). Tout défaut de paiement entraîne la déchéance du terme et rend immédiatement exigible toutes créances de notre société, même non échues.

## RÉCLAMATIONS

Les réclamations doivent être produites à réception des envois dans un délai maximum de huit jours, par lettre recommandée, faute de quoi, elles ne pourront être prises en considération.

## COMPÉTENCES

L'attribution des compétences est réservée au Tribunal de Commerce de Compiègne qui sera seul compétent pour connaître toute contestation pouvant naître entre les parties.

## GARANTIE

Nos produits sont garantis contre tous les vices de fabrication pendant 2 ans. Cette garantie couvre les pièces et la main-d'œuvre, aux conditions fixées ci-dessous. Pour que la garantie prenne effet, l'appareil doit porter son numéro de série non modifié et lisible. En aucun cas, une indemnité ne pourra être réclamée, quels que soient la cause de la panne et le temps d'immobilisation. Le transport du matériel étant à l'entière charge du client, celui-ci doit nous être expédié en PORT PAYE et sera retourné en PORT DU. Tout échange ou avoir couvrant la garantie ne sera accepté qu'après retour et diagnostic des articles défectueux. La garantie ne peut être acceptée que pour les appareils reçus dans leurs emballages d'origine.

(\*) Sont exclus de toute garantie :

Sur les projecteurs : les lampes, les iris, les optiques, les douilles. Sur les appareils électroniques : les semi-conducteurs. Sur tous les appareils : les pannes et les détériorations ayant pu survenir à la suite d'une mauvaise utilisation (surcharge, survolage, court-circuit, choc, etc.).

## RÉPARATIONS

Sauf accord contraire, toutes les réparations en usine ou interventions sur site hors contrat de maintenance sont payables au comptant.

## OBLIGATIONS CONTRACTUELLES LIÉES AUX DEEE

Conformément au décret N°2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à l'élimination des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques et à l'inscription au registre national des producteurs, les Ets ROBERT JULIAT S.A.S. s'engage à reprendre gratuitement sur le lieu d'utilisation ou sur les points de vente, les produits considérés comme déchets, mis sur le marché depuis le 13 août 2005. Ces reprises se feront à partir d'un point de regroupement accessible avec un véhicule équipé de moyens de manutention adaptés et à compter d'un seuil de 20 produits pour les lieux d'utilisation

# SOMMAIRE - standard: Europe

## Section A - Projecteurs de théâtre

- A1 ..... **NEU** ZEP - Fresnel 360LF
- A2 ..... ZEP - Fresnel 340LF
- A3 ..... LUTIN - Série 306L
- A4 ..... Série 310H
- A5 ..... Série 329H
- A6 ..... Série CIN'K - Halogène
- A7 ..... Série CIN'K - Décharge
- A8 ..... TIBO LED blanc - 535
- A9 ..... TIBO LED variable - 535

## Section B - Projecteurs de découpe

- B1 ..... **NEU** ZEP - série 660SX
- B2 ..... ZEP - série 640SX
- B3 ..... Série 600SX
- B4 ..... Série 700SX2
- B5 ..... QUINCY - Série 420SX
- B6 ..... D'ARTAGNAN - 930SNX
- B7 ..... TIBO LED blanc - 533
- B8 ..... TIBO LED variable - 533
- B9 ..... TIBO Halogène - 503
- B10 ..... TIBO Décharge - 523

## Section C - Projecteurs de poursuite

- C1 ..... ROXIE - 1166
- C2 ..... CRICKET - 1116
- C3 ..... BUXIE - 1124
- C4 ..... GINGER - 1417
- C5 ..... ALEX - 1117
- C6 ..... MANON - 1419
- C7 ..... TOPAZE - 1119
- C8 ..... LUCY - 1449
- C9 ..... SUPER KORRIGAN - 1149
- C10 ..... FLO - 1459
- C11 ..... VICTOR - 1159
- C12 ..... ARAMIS - 1013+
- C13 ..... CYRANO - 1015
- C14 ..... LANCELOT - 1021
- C15 ..... MERLIN - 1515

## Section D - Ambiance

- D1 ..... DALIS Cycliode - 860
- D2 ..... **NEU** DALIS Washlight - 861
- D3 ..... **NEU** DALIS Bain de pied - 862
- D4 ..... HORUS - 850
- D5 ..... SOLO Fluo - 744

## Section E - Gradateurs

- E1 ..... DIGITOUR 6S - 6x16A
- E2 ..... DIGITOUR 6S - 3x25A
- E3 ..... TIVOLI P - Prise
- E4 ..... TIVOLI B - Borne

## Section Z - Listes complètes (tous modèles, tous marchés)

- Z1 ..... Projecteurs
- Z2 ..... Alimentations
- Z3 ..... Lampes
- Z4 ..... Accessoires
- Z5 ..... Options

## Remarques générales :

- Les descriptions des produits du présent tarif annulent et remplacent celles du précédent et prévalent sur celles de tout autre document.

- Le constructeur se réserve le droit de modifier ses produits et ses prix sans avertissement préalable.

- **Les produits dont le prix apparaît en gras sont à prix nets.**

